

FICHE COMMERCIALE **MULTI'PRO**

L'ASSURANCE MULTIRIQUES DES PROFESSIONNELS DE PROXIMITÉ

LES PROFESSIONNELS DE PROXIMITÉ EN FRANCE C'EST

ON COMPTE
1 300 000
ENTREPRISES
DE PROXIMITÉ



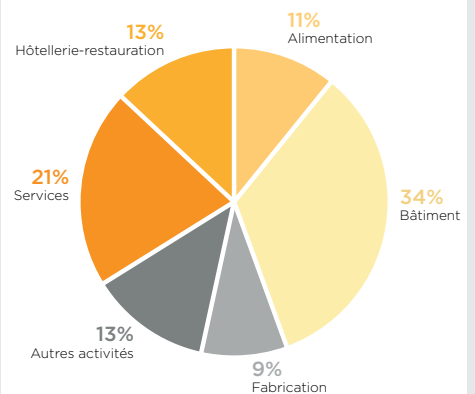
+ D'UN-TIERS
DU TOTAL DES ENTREPRISES
FRANÇAISES DU SECTEUR
MARCHAND NON AGRICOLE



ELLES RÉALISENT
360
MILLIARDS
D'EUROS
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Sources : www.upa.fr/les-entreprises-de-proximite, INSEE, traitement ISM - 2013

LES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



QUI PEUT SOUSCRIRE À NOTRE OFFRE MULTI'PRO ?

Les TPE de proximité tout statut y compris micro et auto-entreprises,
les risques aggravés sans surprime : entreprises en redressement ou résiliées pour non-paiement.

NOS GARANTIES MULTI'PRO

Formule RC +

RC Exploitation + RC Professionnelle + Défense Pénale
et recours + Assistance + Protection juridique de base.

Formule PRO 30

«Formule RC+» + RC occupant + Protection juridique
étendue + Incendie et risques annexes + Attentats,
actes de terrorisme + Catastrophes Naturelles + Vol,
tentative de Vol et vandalisme* + Dégâts des Eaux* +
Dommages Electriques et Bris de vitres (5000€).

*30% du contenu

Formule PRO 50

Formule PRO 30 + Pertes d'exploitation (12 mois) +
Perte de valeur vénale du fonds de commerce (150 %
du CAHT) + Vol, tentative de Vol et vandalisme** +
Dégâts des Eaux** + Dommages Electriques et Bris de
vitres (10 000€).

** 50% du contenu

LES PLUS DE L'OFFRE MULTI'PRO EN QUELQUES POINTS

- Souscription en ligne pour tous les profils avec édition de l'attestation d'assurance.
- Possibilité de garantir 2 activités sous la même police, sans distinguer l'activité principale et la secondaire.
- Acceptation des risques aggravés : entreprises résiliées non-paiement, en redressement judiciaire, ou sinistrées.
- Réduction commerciale de 10 % dès le deuxième contrat souscrit.
- Une garantie Protection Juridique performante dès la formule RC+.
- Une garantie Assistance complète en inclusion quelle que soit la formule choisie.
- Produit accessible aux auto-entrepreneurs.
- Déclaration de chiffre d'affaires : tous les 2 ans, avec une révision de la cotisation si la variation est supérieure à 30 %.
- Formalités de souscription simplifiées :
 - K-bis et DP signées,
 - le bail n'est pas demandé, les clauses de Renonciation à recours entre le propriétaire et le locataire suivent le régime inscrit au bail.

CONTACTS CLÉS

Service Commercial :

Par téléphone : 01 40 82 81 49

Par mail : servicecommercial@sollyazar.com

Sinistres :

Par téléphone : 01 8005 5000

Par mail : sinistre.entreprises@sollyazar.com

Gestion :

Par téléphone : 01 8005 5000

Par mail : contratmrp@sollyazar.com